

Date : _____

 Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Société : _____

Tél. : _____ Email : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

	Prix (HT)	Quantité	Total
Pack Booster			
Annonce « en vedette » Votre offre d'emploi placée « en vedette » pendant 14 jours sur notre site et sur webdesobjets.fr	270 €		
Rayonnement « Cœur de cible » Rejoignez près de 15 000 candidats potentiels grâce à des publications dédiées et ciblées auprès des abonnés Twitter, Facebook et Newsletter de notre site et de webdesobjets.fr	Offert		
Présence « à la Une » Votre société « à la Une » pendant 14 jours sur toutes les pages d'offres d'emploi sur notre site	Offert		
Total (HT)			
TVA (20%)			
Total (TTC)			

Mode de paiement
 Chèque (établir à l'ordre de You First et envoyer à l'adresse mentionnée en pied de page)

 Par virement bancaire

Identification Nationale e compte bancaire - RIB			
Code Bancaire	Indicatif	Numo de compe	Cé RIB
30002	03912	0000075217N	29
Domiciliation CL Mougins 03912			

Identification Internationale de cmpte bancaire - IBAN						
FR95	3000	2039	1200	0007	5217	N29
Identifiant international banque – BIC (adresse SWIFT) CRLYFRPP						

Signature et cachet de l'entreprise

ARTICLE 1 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation de l'application à ses besoins et avoir reçu de You First toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent document a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles You First s'engage avec le Client. La signature par le client d'un bon de commande produit par You First implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente suivantes.

You First se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes préalablement souscrites par les Clients.

ARTICLE 2 : COMMANDES

Toute commande passée par le client à You First passe par un bon de commande récapitulant les caractéristiques de l'offre de You First. Une fois rempli et signé, le bon de commande peut être donné au commercial traitant ou envoyé à You First par courrier ou email.

L'acceptation définitive du bon de commande intervient :

- En cas de paiement par chèque, dès encaissement du chèque par l'institution financière.
- En cas de paiement par virement bancaire, dès le virement reçu sur le compte de You First.

Les commandes ne sont plus susceptibles d'être modifiées ou même d'être annulées après acceptation par You First du bon de commande signé par le client.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE YOU FIRST

You First garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de conclure le présent contrat. A ce titre, il garantit que les prestations de services qu'il s'est engagé à assurer ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante, de quelque nature qu'elle soit.

L'obligation souscrite par You First est une obligation de moyen. You First s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année mais ne pourra être tenu responsable des interruptions de Services ou des Dommages liés aux cas de force majeure (la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté de You First), de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur...

You First se réserve la faculté de procéder à des interruptions de service pour des interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'application.

You First n'est pas lié par une obligation générale de surveillance des informations stockées sur son serveur, ni de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. You First ne pourra donc pas être tenu pour responsable de ces informations.

Cependant, You First informera immédiatement les autorités compétentes des activités ou informations manifestement illicites dont elle a pris connaissance dans l'exercice de son activité.

ARTICLE 4 : LIMITATION DE RESPONSABILITE DE YOU FIRST

Dans les limites autorisées par la loi en vigueur, You First ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour toute conséquence directe ou indirecte, incident, ou toute perte ou dommage, ni pour la perte de chiffre d'affaires, l'interruption d'activité, la panne d'ordinateur, la perte d'information liée à l'activité, ou toute autre perte survenant ou causée par votre utilisation ou mauvaise utilisation de notre service. You First ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable envers vous pour quelque service que ce soit, direct ou indirect, au-delà du montant que vous payez pour le service.

ARTICLE 5 : CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des produits commandés sont précisés au client avant son engagement ainsi que sur le bon de commande. Ils sont payables en euros en considérant la TVA applicable. Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Il est du devoir du Client de s'informer des coûts avant de passer commande.

ARTICLE 6 : FACTURATION ET PAIEMENT

La facture sera émise dès réception du bon de commande, et de son paiement, et envoyée au client par email (pour prévenir tout incident de paiement, le client se doit d'indiquer une adresse email valide dans son bon de commande).

Sur demande exprès, une facture « papier » peut être envoyée au client par courrier.

Le paiement s'effectue par chèque ou virement bancaire. Toutes les coordonnées de You First figurent sur le bon de commande (Ordre de paiement pour chèque, adresse et coordonnées bancaire)

Les frais engendrés aux dépens de You First par des rejets bancaires donnent lieu au paiement par le client de ces frais de rejets bancaires. En cas de rejet de chèque, il sera donc refacturé au client la somme facturée à You First par l'institution financière.

Le Client est expressément informé et accepte qu'en cas de rejets bancaires, le service sera immédiatement interrompu par You First.

Le client recevra un email pour l'informer de la suspension de service pour défaut de paiement.

En aucun cas, le client ne pourra demander une quelconque indemnité à You First si une interruption des services intervient suite à un défaut de paiement.

Les sommes payées pour les Services ne sont pas remboursables, sauf en cas de résiliation du Contrat suite à un manquement grave de Monster à ses obligations, auquel cas Monster remboursera au Client les montants payés d'avance pour des Services

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES DU CLIENT

Propriété des données

Les parties conviennent que les données exploitées, traitées, hébergées, sauvegardées ou encore stockées par You First pour le compte du Client ou à l'initiative de celui-ci sont et demeurent la propriété du Client.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION ET SUSPENSION DU SERVICE

Suspension de service pour non-paiement – voir article 6

You First se réserve la possibilité de suspendre ses services sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, de façon non conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs tels que définis par la loi et la jurisprudence française.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cannes.